



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 73618

Texte de la question

M. François Lamy alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la décision de l'agence régionale de santé de transférer l'activité de réanimation du CH d'Arpajon sur le site du CH Sud Francilien (CHSF) d'Evry-Corbeil au plus tard en mai 2015. Cette fermeture pose le problème de la prise en charge des urgences de chirurgie, de maternité et de médecine et semble donc problématique, d'autant plus que, selon les professionnels hospitaliers et les élus territoriaux, aucune étude sérieuse n'a montré que le maintien de cette activité ferait obstacle au développement du CHSF ou au projet médical du territoire. Le service de réanimation du CH d'Arpajon présente par ailleurs toutes les qualités requises, un nombre de lits et taux d'occupation corrects, ainsi que des « statistiques qualité » parmi les meilleures d'Île-de-France. Comme le rappelle l'Association française de réanimation, le département de l'Essonne est très en-deçà du nombre de lits qu'elle préconise. Selon la majorité des élus du territoire, ce transfert représente non seulement une mise en danger des Arpajonnais, mais aussi une forte perte budgétaire pour le CH, entraînant une fragilisation des services et de l'image de l'établissement. Il souhaite ainsi connaître les mesures qu'elle compte prendre pour remédier à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73618

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 815

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)